



Guide de proposition d'ateliers par simulation

Date limite: samedi le 15 septembre, 2018

Le 96^e congrès annuel de la Société canadienne de pédiatrie (SCP) aura lieu à Toronto, **du 6 au 8 juin 2019**. Les participants sont des pédiatres et des professionnels de la santé des enfants et des adolescents. Le comité du congrès annuel de la SCP lance un appel à propositions d'ateliers par simulation, qu'il évaluera par la suite.

Les ateliers par simulation ressemblent à des situations réelles et permettent aux participants de démontrer (et de faire commenter) l'application de leurs connaissances (scientifiques et tacites), leur raisonnement clinique, leur communication et leur résolution de problèmes, de même que leur capacité de collaborer et de travailler avec efficacité dans une équipe soignante. Les ateliers par simulation comprennent toute une gamme d'outils de complexité variée.

Cet atelier sera considéré comme une activité de simulation agréée (section 3), au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ; il sera approuvé par la Société canadienne de pédiatrie. Vous pourrez déclarer 3 crédits de MCD à l'heure.

Structure

Chaque atelier de deux heures est limité à 20 participants.

Évaluation de la performance

Il doit y avoir un processus établi pour transmettre des commentaires immédiats et individualisés aux participants sur leur performance. Ces commentaires peuvent être transmis verbalement. Les participants doivent recevoir des commentaires après la fin du scénario. Ces commentaires incluent des références pour justifier la bonne réponse. Une fois le scénario réussi et le formulaire d'évaluation de l'atelier rempli, les participants recevront un certificat de présence.

Date limite

La SCP doit avoir reçu les propositions au plus tard le **samedi 15 septembre 2018 à 23 h 59, HNE**.

Exigences

Les propositions doivent inclure les éléments suivants :

1. **La langue de présentation privilégiée.**
2. **Un mot-clé relatif à la catégorie.**
3. **Le titre de l'atelier :** Utilisez un titre court et précis et les abréviations habituelles. La SCP se réserve le droit de réviser les titres si elle le juge nécessaire. Le titre ne doit pas compter plus de 100 caractères (espaces comprises).
4. **L'évaluation de la performance :** Une explication claire du mode d'évaluation des participants.
5. **Un résumé de deux ou trois phrases exposant le sujet** de l'atelier. Un résumé du thème est exigé, qui servira de texte promotionnel dans le programme provisoire et le site Web. La description ne doit pas dépasser 500 caractères, espaces comprises (de deux à trois phrases).

6. **Les objectifs d'apprentissage** sont CONCRETS et PRÉCIS et expliquent ce qui sera accompli. Ils doivent avoir un seul but ou un seul résultat définitif, facile à vérifier. Fournissez trois objectifs d'apprentissage soulignant ce que les participants tireront de l'atelier.

Exemples de verbes à utiliser pour la rédaction des objectifs :

Au terme de cette présentation, les participants seront en mesure de :

- dépister, définir, sélectionner, indiquer,
- évaluer, analyser,
- accroître, ajouter, élaborer, étoffer, élargir,

7. **Un horaire détaillé** exposant les éléments suivants :
- le temps alloué à l'enseignement, aux exercices et à l'évaluation;
 - la manière dont les objectifs d'apprentissage et les connaissances clés seront abordées;
 - le mode d'évaluation des participants et le mode de transmission des commentaires.
8. **Les besoins logistiques**, précisant tout l'équipement dont vous aurez besoin et les exigences particulières quant à l'installation de la salle.
9. **Quelle est l'essence de votre atelier ?** Si vous n'aviez qu'une phrase pour convaincre quelqu'un d'assister à votre atelier, quelle serait-elle?
10. **Le nom du ou des principaux facilitateurs proposés** (maximum de trois), incluant leurs fonctions, leurs affiliations, leur courriel et la raison pour laquelle vous les sélectionnez.

Compétences du conférencier : Les conférenciers doivent avoir terminé leur formation dans leur domaine d'exercice. Les étudiants (étudiants, résidents ou étudiants au postdoctorat) ne seront considérés comme des conférenciers que s'ils possèdent un diplôme avancé (p. ex., un Ph. D.) dans un domaine se rapportant au sujet présenté.

Vous devez fournir une courte biographie rédigée à la troisième personne et composée de phrases complètes (les CV ne sont pas acceptés). Nous vous demandons également la raison pour laquelle vous avez sélectionné le conférencier et le sujet que traitera chaque conférencier.

Facultatif : Fournissez un lien vers une conférence antérieure au moment de soumettre votre projet. La vidéo ne doit pas durer plus de 3 minutes et doit démontrer les talents d'orateur du conférencier.

Le comité du congrès programmera les séances pendant une période comprise entre le jeudi 6 juin et le samedi 8 juin 2019. Les conférenciers ne peuvent pas demander d'être programmés pendant une journée ou une plage horaire en particulier. Nous vous prions donc de confirmer la disponibilité de tous les conférenciers pendant toutes les journées du congrès avant de présenter un projet.

Politique de rémunération des conférenciers

La politique de rémunération des conférenciers au congrès annuel est en cours de révision.

Communications soumises par des sociétés pharmaceutiques

Les communications soumises par des sociétés pharmaceutiques dont les employés sont les auteurs ou coauteurs principaux seront **REJETÉES**. Les recherches financées par l'industrie, approuvées par un comité d'éthique de la recherche et dont l'auteur principal n'est **pas** un employé de la société subventionnaire, seront acceptées en vue d'être évaluées.

Processus d'évaluation

Le comité du congrès annuel, qui représente des intérêts variés en pédiatrie générale et spécialisée, examine tous les projets. Ceux-ci seront évalués d'après leur pertinence en pédiatrie, la clarté du

contenu et de la structure, la pertinence pour un atelier de simulation au titre de la section 3, le respect des directives exposées ci-dessus et la pertinence des facilitateurs.

Le comité du congrès annuel se réserve le droit de demander à des auteurs de projets de modifier légèrement le contenu d'une séance pour aborder des points de vue et des sujets qui ne font pas partie du projet, mais qui pourraient être bénéfiques à la séance.

Avis d'acceptation

Vous recevrez l'avis d'acceptation du projet au plus tard **le 23 novembre 2018**.

Le comité du congrès annuel se réserve le droit d'annuler une séance, à sa seule discrétion et en tout temps.

RENSEIGNEMENTS

Service d'éducation de la SCP
Tél. : 613-526-9397, poste 248
Courriel : meetings@cps.ca